

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		A-01						
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	● (2)						
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	● (2)						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
	Activités de récréation extensive	● (2)						
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
lourds								
Commerces de gros								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction	● (2)						
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	● (2)						
	Élevages sans sol	● (2)						
	Autres types d'élevage	● (2)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2						
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10 (1)						
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-						
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10						
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	8						
	Nombre de logements maximum	1						
Note 1 : Voir l'article 7.2.2.3 pour les terrains adjacents à la route 309								
Note 2 : Voir les articles 6.3, 6.3.1, 6.3.1.1, 6.3.1.2 et 6.3.2								
<i>2014, R-269, a.4.1</i>								

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		CONS-01	CONS-02	CONS-03	CONS-04			
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
	Activités de récréation extensive	●	●	●	●			
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
lourds								
Commerces de gros								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction	●	●	●	●			
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●			
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2			
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10	10	10	10			
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-			
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	8	8	8	8			
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	3	3	3	3			
	Nombre de logements maximum	N/A	N/A	N/A	N/A			
<p><i>2012, R-249, a.3.1</i></p>								

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		FO-01	FO-02	FO-03	FO-04	FO-05	FO-06	
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
COMMERCES ET SERVICE	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		Activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●
		Commerces de véhicules motorisés						
		Commerces extensifs						
		légers						
	lourds							
	Commerces de gros							
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction	●	●	●	●	●	●	
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	3	3	3	3	3	3	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	3	3	3	3	3	3	
	Nombre de logements maximum	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
2012, R-249, a.3.1								

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		IND-01	IND-02	IND-03	IND-04			
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récration	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
		Activités de récréation extensive						
		Commerces de véhicules motorisés						
		Commerces extensifs	légers	●	●	●	●	
			lourds	●	●	●	●	
	Commerces de gros	●	●	●	●			
	Services publics à la personne							
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches	●	●	●	●			
	Légères	●	●	●	●			
	Lourdes	●	●	●	●			
	Extraction	●	●	●	●			
UTILITAIRES	Légers	●	●	●	●			
	Semi-légers	●	●	●	●			
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●			
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage		●	●	●			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2			
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	15	25	15	15 <sup>(1)</sup>			
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-			
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	3	3	3	8			
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	3	3	3	8			
	Nombre de logements maximum	N/A	N/A	N/A	N/A			
(1) Voir l'article 7.2.2.3 pour les terrains adjacents à la route 309.								
2012, R-249, a.3.2								

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

### Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		PER-01	PER-02	PER-03	PER-04			
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●			
	Bifamiliales	●	●	●	●			
	Multifamiliales	●	●	●	●			
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●			
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface	●						
	Commerces de détail de grande surface	●						
	Établissements d'hébergement	●	●	●	●			
	Établissements de restauration	●	●					
	Récration	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure	●					
		grands équipements de récréation extérieure	●					
	Activités de récréation extensive	●						
	Commerces de véhicules motorisés	●						
	Commerces extensifs	légers	●	●				
		lourds						
Commerces de gros	●							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches	●	●					
	Légères	●	●					
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers	●						
	Semi-légers	●						
	Lourds							
AGRICOLÉS	Culture du sol et des végétaux	●						
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		Note 1						
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	3	3	3	3			
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	8 (2)	8 (2)	8	8			
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-			
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	8	8	8	8			
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	3	3	3	3			
	Nombre de logements maximum	8	3	3	8			
Note (1) : Les terrains de camping rustique								
(2) : Voir article 7.2.2.3 pour les terrains adjacents à la route 309.								
<i>2012, R-249, a.3.3 // 2021, R-164-1-2021, a.3.2 a) b) c) d)</i>								

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
**Grille des spécifications**

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		REF-01	REF-02	REF-03	REF-04	REF-05	REF-06	
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)					●		
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure						
	Activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●	
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
	Commerces de gros							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction	●	●	●	●	●	●	
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	8	8	8	8	8	8	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	3	3	3	3	3	3	
	Nombre de logements maximum	1	N/A	N/A	1	1	N/A	

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
**Grille des spécifications**

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		REF-07						
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales							
	Bifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement							
	Établissements de restauration							
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure	●					
	Activités de récréation extensive	●						
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
Commerces de gros								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction	●						
UTILITAIRES	Légers							
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●						
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		Note 1						
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2						
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10						
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-						
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	8						
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	3						
	Nombre de logements maximum	N/A						
Note 1: Les établissements hôteliers								

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
**Grille des spécifications**

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		RU-01	RU-02	RU-03	RU-04	RU-05	RU-06	
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●			
	Bifamiliales	●	●	●	●			
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●	●	●	
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement	●			●			
	Établissements de restauration			●	●			
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure	●		●	●		
	Activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●	
	Commerces de véhicules motorisés			●				
	Commerces extensifs	légers	●	●	●	●		
lourds			●	●				
Commerces de gros		●	●					
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches	●	●	●	●			
	Légères	●	●	●	●			
	Lourdes							
	Extraction	●	●	●	●	●	●	
UTILITAIRES	Légers	●	●	●	●			
	Semi-légers	●	●	●	●			
	Lourds	●						
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol	●	●	●				
	Autres types d'élevage	●	●	●	●			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10	10	10 (1)	10	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	8	8	8	8	8	8	
	Nombre de logements maximum	2	2	2	2	2	2	
(1) Voir l'article 7.2.2.3 pour les terrains adjacents à la route 309.								
2007, R-215, a. 3.2								
2012, R-249, a.3.1, 3.4								



**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		RU-07	RU-08	RU-09	RU-10	RU-11	RU-12	
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●	●	●	
	Bifamiliales	●	●	●	●	●	●	
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●	●	●	
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement	●	●	●				
	Établissements de restauration	●	●	●			●	
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure						
		grands équipements de récréation extérieure	●	●	●			●
	Activités de récréation extensive	●	●	●	●	●	●	
	Commerces de véhicules motorisés	●		●			●	
	Commerces extensifs	légers	●		●			●
		lourds			●			●
Commerces de gros						●		
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches		●	●	●		●	
	Légères		●	●	●		●	
	Lourdes							
	Extraction	●		●	●	●	●	
UTILITAIRES	Légers						●	
	Semi-légers						●	
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol						●	
	Autres types d'élevage		●	●	●	●	●	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							(1)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10 (2)	10	10 (2)	10 (2)	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	8	8	8	8	8	8	
	Nombre de logements maximum	2	2	2	2	2	2	
NOTE (1) : Les dépanneurs								
(2) : Voir l'article 7.2.2.3 pour les terrains adjacents à la route 309								
2007, R-215, a.3.1								
2012, R-249, a.3.1, 3.5								

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
**Grille des spécifications**

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		URB-01						
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●						
	Bifamiliales	●						
	Multifamiliales	●						
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●						
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels	●						
	Commerces de services	●						
	Commerces de détail de petite surface	●						
	Commerces de détail de grande surface	●						
	Établissements d'hébergement	●						
	Établissements de restauration	●						
	Régénération	établissements de divertissement	●					
		grands équipements de récréation intérieure	●					
		grands équipements de récréation extérieure	●					
	Activités de récréation extensive	●						
	Commerces de véhicules motorisés	●						
	Commerces extensifs	légers	●					
lourds								
Commerces de gros	●							
Services publics à la personne	●							
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches	●						
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers	●						
	Semi-légers	●						
	Lourds							
AGRICILES	Culture du sol et des végétaux	●						
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		Note 1						
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	3						
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10						
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-						
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	8						
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	3						
	Nombre de logements maximum	10						
Note 1: Les terrains de camping rustique								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								
.....								

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		VIL-01	VIL-02	VIL-03	VIL-04	VIL-05	VIL-06	
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●		●	●	
	Bifamiliales	●	●			●	●	
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●		●	●	
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement	●	●			●	●	
	Établissements de restauration	●	●				●	
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure	●	●			●	
		grands équipements de récréation extérieure	●	●			●	●
	Activités de récréation extensive	●	●		●	●	●	
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
lourds								
Commerces de gros								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers	●	●	●	●	●	●	
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							Note 2	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	8	8	8	8	8	8	
	Nombre de logements maximum	2	2	1	-	2	1	
Note 1 : Les terrains de camping rustique								
Note 2 : Projet intégré d'habitation (article 6.5)								
<i>2012, R-249, a.3.1 // 2014, R-269, a.4.2 // 2021, R-164-1-2021, a.3.2 e)</i>								

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		VIL-07	VIL-08	VIL-09	VIL-10	VIL-11	VIL-12	
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●	●	●	●	●	●	
	Bifamiliales	●	●	●	●	●	●	
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles						●	
	Résidences saisonnières (chalets)	●	●	●	●	●	●	
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux privés et services professionnels							
	Commerces de services							
	Commerces de détail de petite surface							
	Commerces de détail de grande surface							
	Établissements d'hébergement	●	● (2)	●	●	●		
	Établissements de restauration	●	●	●	●	●		
	Récréation	établissements de divertissement						
		grands équipements de récréation intérieure	●	●	●	●	●	
		grands équipements de récréation extérieure	●	●	●	●	●	●
	Activités de récréation extensive	●	●	●	●	●		
	Commerces de véhicules motorisés							
	Commerces extensifs	légers						
		lourds						
Commerces de gros								
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Laboratoires, établissements de recherches							
	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers	●	●	●	●	●	●	
	Semi-légers							
	Lourds							
AGRICOLÉS	Culture du sol et des végétaux	●	●	●	●	●	●	
	Élevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(4)		(5)			
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS		Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1		
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2	2	2	2	2	2	
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10 (3)	10	10	10 (3)	10	10	
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-	-	-	-	-	-	
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10	10	10	10	10	10	
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	8	8	8	8	8	8	
	Nombre de logements maximum	2	2	2	2	2	2	
Note (1): Les terrains de camping rustique								
Note (2): Distance minimale entre deux terrains de camping article 5.4.1.1.4								
Note (3): Voir l'article 7.2.2.3 pour terrain adjacent à la route 309.								
Note (4): Complexe hôtelier à l'article 6.6.								
Note (5): Projet intégré d'habitation article 6.5.								
2010 R-238, a.2								
2012, R-249, a.3.1, 3.6, 3.7								

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**  
Grille des spécifications

CLASSES D'USAGES	CATÉGORIE ET SOUS-CATÉGORIE D'USAGES	ZONES						
		VIL 13						
RÉSIDENTIELS	Unifamiliales	●						
	Bifamiliales	●						
	Trifamiliales							
	Multifamiliales							
	Maisons mobiles							
	Résidences saisonnières (chalets)	●						
	Abris forestiers							
COMMERCES ET SERVICES	Bureaux d'affaires et commerces de service							
	Commerces de détail							
	Etablissements d'hébergement	●						
	Etablissements de restauration	●						
	Recréation	établissements de divertissement						
		établissements de divertissement érotique						
		grands équipements de récréation intérieure	●					
		grands équipements de récréation extérieure	●					
		activités de récréation extensive	●					
	Commerces de véhicules motorisés							
Commerces extensifs	légers							
	lourds							
Services publics à la personne								
INDUSTRIES	Légères							
	Lourdes							
	Extraction							
UTILITAIRES	Légers	●						
	Lourds							
AGRICOLES	Culture du sol et des végétaux	●						
	Elevages sans sol							
	Autres types d'élevage							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT NON PERMIS								
NORMES D'IMPLANTATION	Hauteur maximum (en étage)	2						
	Marge de recul avant minimale (en mètre)	10						
	Marge de recul avant maximale (en mètre)	-						
	Marge de recul arrière minimale (en mètre)	10						
	Marge de recul latérale minimale (en mètre)	8						
	Nombre de logements maximum	2						
NOTE 1 : Les terrains de camping rustique								
2007, R-213, a.11								
2012, R-249, a.3.1								